

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 038/2026

Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux de la grande salle de l'Espace intergénérationnel au profit de l'association United Gospel Projet

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23,

Vu la délibération n°9/2026 du conseil municipal du 2 avril 2026 visée en préfecture le 9 avril 2026 portant délégations données au Maire par le conseil municipal,

Vu la demande de mise à disposition de la grande salle de l'Espace intergénérationnel formulée par l'association United Gospel Projet, représentée par sa présidente, Madame Fanny D'Amario, domiciliée 5, lotissement 3, rue du Général de Gaulle, 91700 Fleury-Mérogis,

Considérant la volonté municipale de soutenir l'activité associative de la commune.

DECIDE

Article 1^{er} : De mettre à disposition, à titre gracieux, de la grande salle de l'Espace intergénérationnel, située rue Pierre Brossolette, au profit de l'association United Gospel Projet, pour l'année scolaire 2026/2027.

Article 2 : Il est convenu que l'association occupe la salle aux jours et horaires suivants :

- **Les jeudis de 19h45 à 22h00**, à l'exclusion des périodes de vacances scolaires et de la période estivale.

Article 3 : Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- L'association United Gospel Projet représentée par Madame Fanny D'Amario en qualité de présidente

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fleury-Mérogis, le 17 septembre 2026

 
Rahaya Soukouna
Maire de Fleury-Mérogis